

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE LA VILLE DE CASTELNAU-LE-LEZ 2013-2020



Réalisé avec le soutien financier de l'ADEME et du Conseil Régional, le Plan Climat Energie Territorial de la Ville de Castelnau-le-Lez regroupe des actions de nature à

- atténuer les émissions des gaz à effet de serre, en cause dans le changement climatique observé
- s'adapter aux effets du changement climatique.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN PHENOMENE LOCALEMENT OBSERVÉ

En 2010, la température moyenne de la planète (terres et océans) a atteint le record de 14,5°C (données du National Oceanic and Atmospheric Administration). Cette hausse est répartie inégalement à la surface de la terre. Bien que cette hausse soit plus importante au niveau des pôles, elle est également sensible sous nos latitudes.

A Montpellier, la température moyenne a augmenté de 1,5° c depuis 1874 avec des augmentations plus importantes en été et à l'automne.

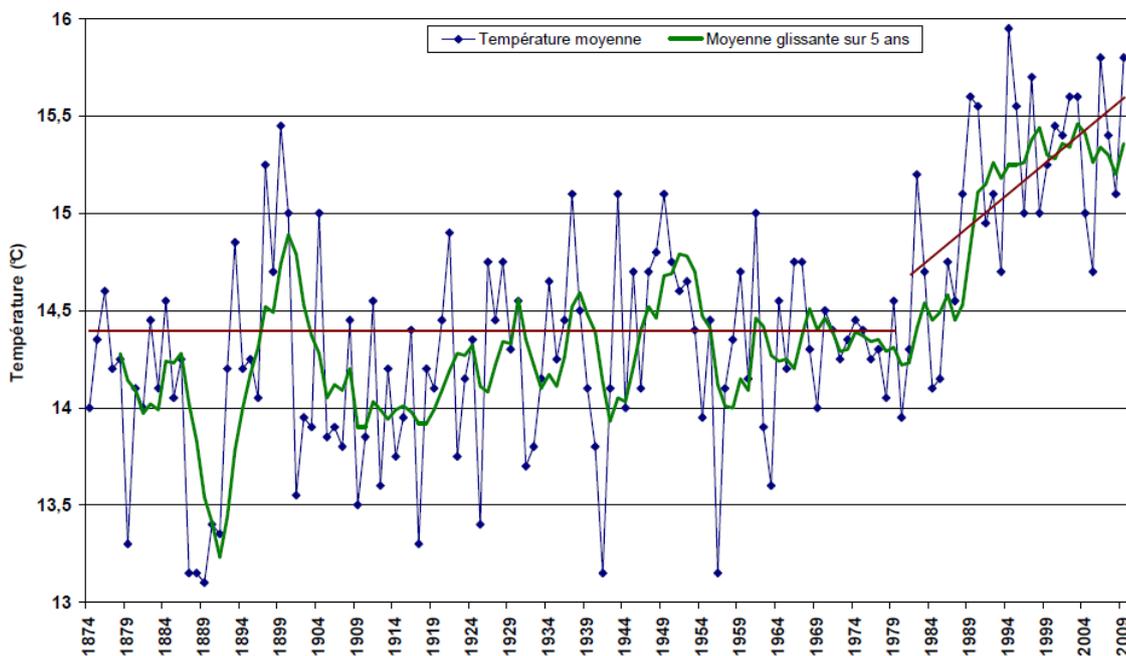


Figure 4 : Evolution de la température moyenne annuelle à Montpellier. Période 1874 – 2009
(Données Météo France)

Selon le Plan Climat Energie Territorial du Conseil Général de l'Hérault de 2013-2018, plusieurs effets du changement climatique ont été observés ces trente dernières années dans notre département :

Elévation du niveau de la mer

Le niveau de la mer augmente de 2,5 à 10 millimètres par an depuis les années 1990. Si la tendance se poursuit, il pourrait augmenter de 50cm dans les cinquante prochaines années.

La fréquence des événements météorologiques extrêmes a augmenté : canicule des étés 2003 et 2006

Erosion du trait de côte

Sur le lido de Sète, entre 2000 et 2005, le trait de côte a reculé de 5,6 mètres. Le risque de submersion marine est amplifié dans certaines zones comme la Camargue.

Modification de la répartition saisonnière des pluies

Le régime des précipitations est aussi modifié : les températures augmentant l'évaporation, il pleut davantage (Moins en été et plus en hiver).

Bien que le climat de la terre ait toujours connu des variations, les facteurs naturels ne suffisent pas pour expliquer l'ampleur, la vitesse et la nature du changement climatique. Le 4^{ème} rapport du Groupe International des Experts sur l'évolution du Climat (GIEC) de 2007 précise que les émissions de gaz à effet de serre des activités humaines sont la principale cause du changement climatique et qu'il risque de s'amplifier.



DES ACCORDS DE KYOTO AU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE LA VILLE

1997 Kyoto

Entré en vigueur en 2005, le protocole de Kyoto définit des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les pays dits industrialisés. La France s'engage à stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre en 2012 à leur niveau de 1990.

2005 La France s'engage à diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990 (loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique dite Loi POPE)

2008 L'Union Européenne adopte le Paquet Energie Climat qui fixe d'ici à 2020 l'**objectif des « 3x20 »** :

- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre
- Réduire de 20% la consommation d'énergie
- Porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie européenne.



2009 Castelnau-le-Lez

Dès 2009, la Ville décide de formaliser son intention d'agir pour veiller au maintien d'un cadre de vie de qualité pour ses concitoyens et faire en sorte que son territoire soit le moins vulnérable possible aux effets attendus du changement climatique :

- En août 2009, la Ville a signé la Convention des Maires et s'est donc engagée à atteindre l'objectif des « 3x20 ».
- En décembre 2009, alors qu'elle n'y était pas contrainte légalement, la Ville s'est engagée à élaborer un Plan Climat Energie Territorial (PCET) qui regroupe des actions de nature à atténuer les émissions des gaz à effet de serre, en cause dans le changement climatique constaté ainsi qu' à s'adapter aux effets du changement climatique.

LES OBJECTIFS DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

- **L'objectif des « 3 fois 20 » d'ici 2020** (réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie et porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie)
- **L'objectif du facteur 4 : diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050**

LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre de la Commune, établi en 2010, a permis d'identifier, à l'échelle communale, les différentes sources d'émissions de gaz à effet de serre :

SECTEUR RESIDENTIEL 19,5%



DECHETS 12,5%



SECTEUR DES TRANSPORTS 54%

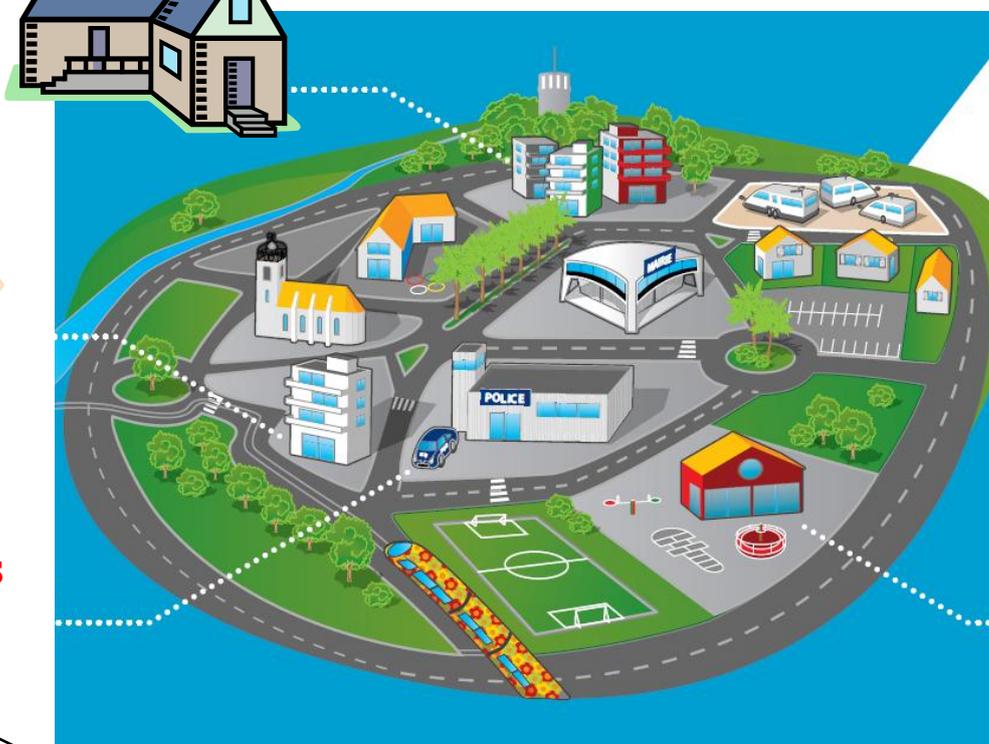
64% Transport de voyageurs



36% transport de marchandises

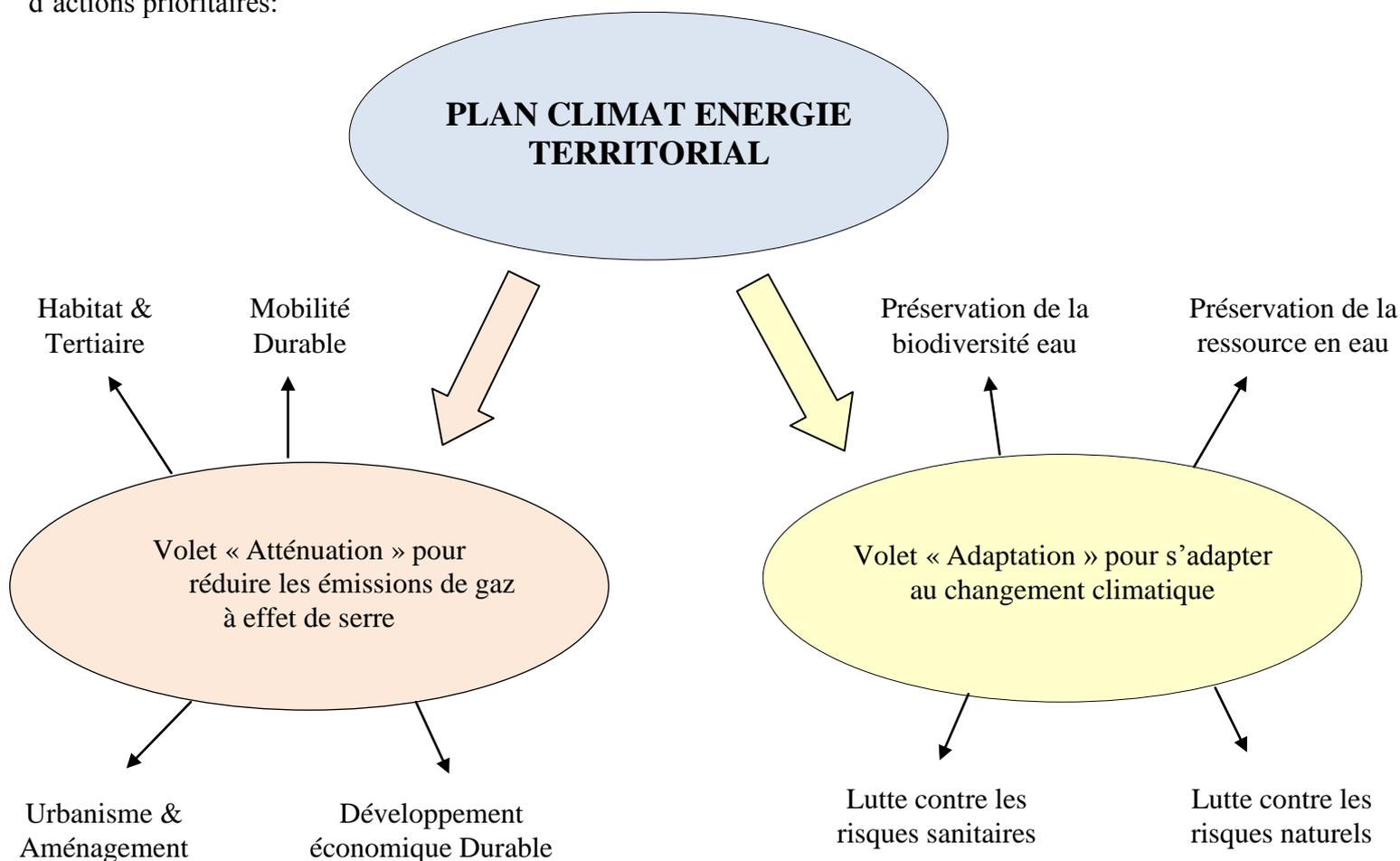


TERTIAIRE 11%



LES PISTES D' ACTIONS PRIORITAIRES

A la lecture du diagnostic des émissions de gaz à effet de serre de la Ville, se sont dégagées plusieurs pistes d'actions prioritaires:



UNE CONCERTATION PARTICIPATIVE

La Ville a souhaité associer le plus grand nombre de ses concitoyens à l'élaboration de son Plan Climat Energie Territorial, favoriser un échange et une mobilisation concertée de tous les acteurs de son territoire pour définir un plan d'actions ambitieux.

Elle a donc organisé deux ateliers de concertation participative les 22 et 29 janvier 2013, l'un à destination des habitants et des acteurs associatifs et le second en faveur des acteurs économiques de la Ville.

Cette concertation a permis de recueillir les perceptions de chacun, d'en débattre et d'identifier ensemble les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'adapter le territoire au changement climatique.

Il en résulte un programme d'actions dont la mise en œuvre est prévue jusqu'en 2020.

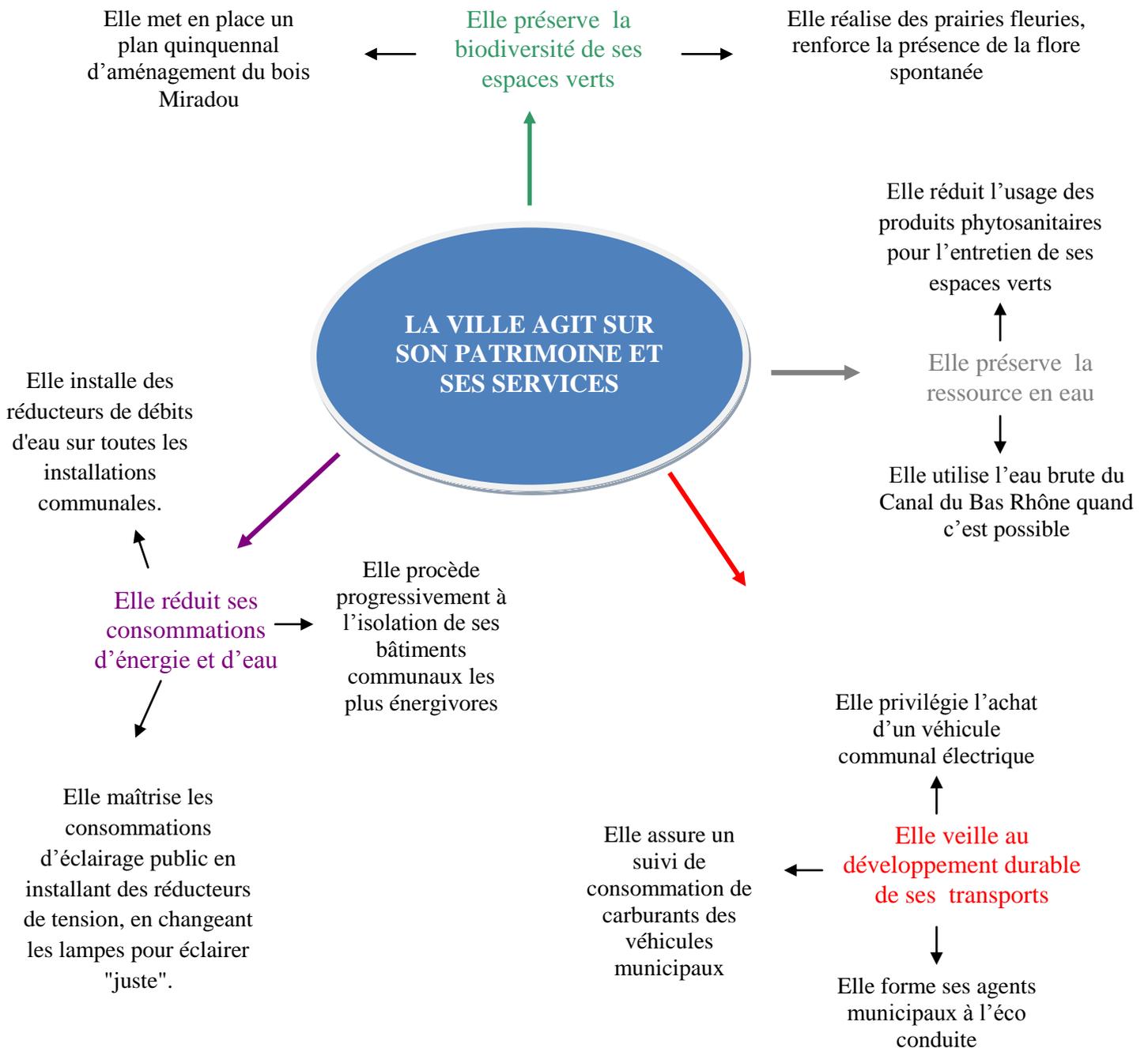


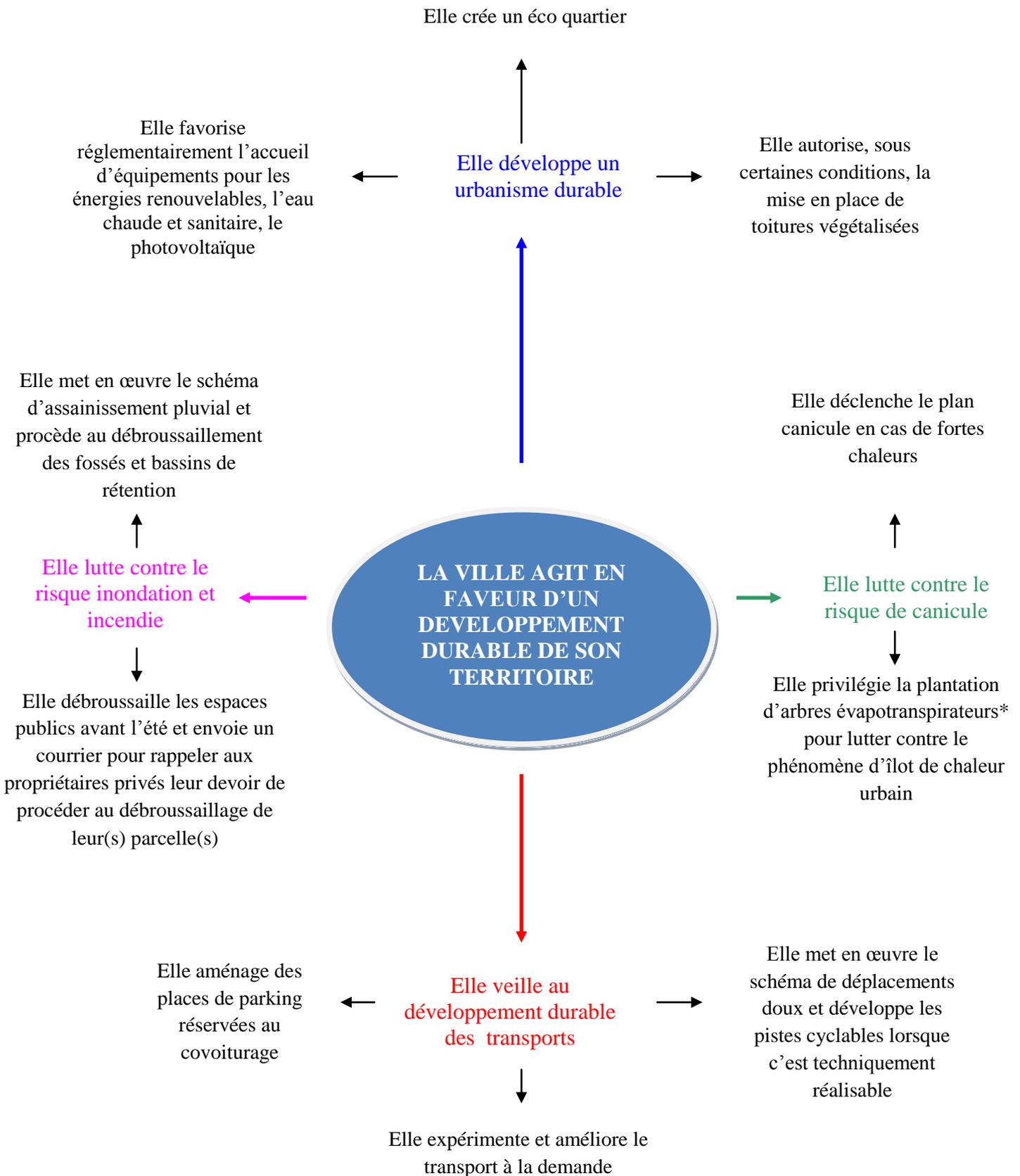
PROGRAMME D' ACTIONS

119 actions ont été adoptées par le Conseil Municipal en sa séance du 20 mars 2013 et constituent.

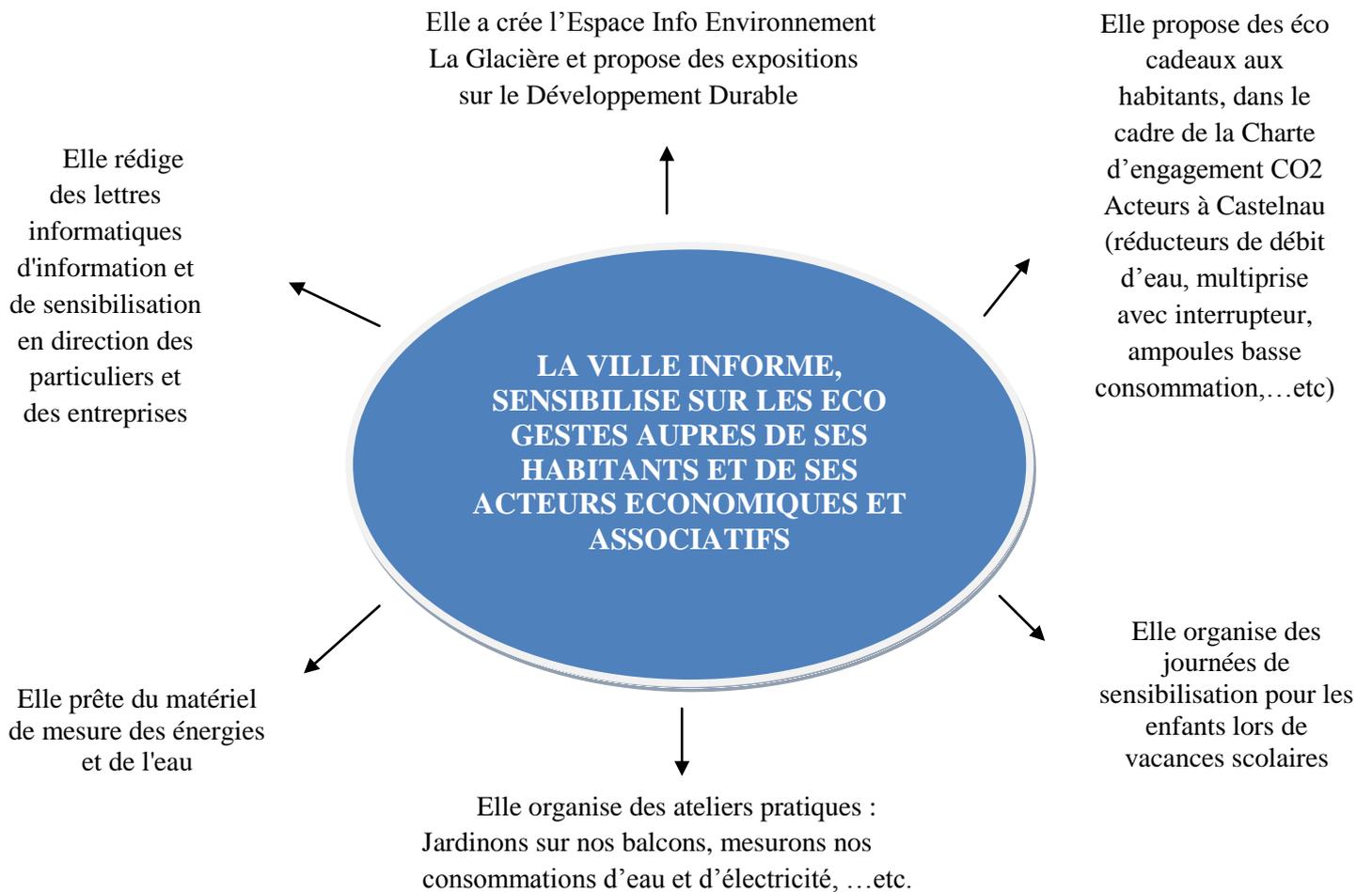
Certaines actions relèvent directement de la responsabilité de la Ville : son patrimoine, ses services, d'autres consistent à insuffler un développement durable de son territoire.

Enfin, des mesures visent à informer, sensibiliser et à soutenir les projets environnementaux de ses habitants et acteurs du monde économique et associatif.





* arbres évapotranspirateurs : il s'agit des arbres feuillus. L'eau issue des racines est évaporée par leurs feuilles et rafraichit ainsi l'atmosphère.



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consultez le blog www.co2acteuracastelnau.fr ou envoyer votre demande d'information par mail à pcet@castelnau-le-lez.fr